

## JUSTIFICATIFS POUR L'OBTENTION DE PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES AVS/AI

---

### **Situation économique**

*(fortune inférieure à CHF 37'500.- pour une personne seule ou CHF 60'000.- pour un couple)*

- Jugement de divorce / acte de séparation judiciaire et convention y relative

### **Dépenses**

- Certificat de primes d'assurance-maladie (LAMal) + complémentaire (LCA)
- Cotisations AVS (pour personnes étant au bénéfice de l'AI)
- Pensions versées en vertu du droit de la famille (pension alimentaire)
- Votre bail à loyer ou dernière notification du loyer
- Attestation de l'EMS avec date d'entrée, prix de pension et forfait soins + copie du document PLEX ou PLAISIR®

### **Fortune**

- Dernières situations bancaires ou postales (solde des comptes)
- Dernière déclaration d'impôts complète (y compris annexes)
- Assurance-vie – joindre justificatif avec valeur de rachat
- Autres biens (successions partagées, capital de libre passage)

### **Recettes**

- Revenu d'une activité lucrative (copie du contrat de travail et du certificat de salaire)
- Votre rente AVS/AI
- Autre rente (LPP, SUVA, assurance-militaire, assurances privées, rentes étrangères, rente viagère, etc.)
- Indemnités journalières (assurance-maladie, assurance-accidents, invalidité, chômage, allocation pour perte de gain)
- Si vous êtes propriétaire d'immeuble ou appartement (un relevé de l'hypothèque avec taux d'intérêts)
  - En hoirie (copie de l'acte notarié)
  - En usufruit (copie de la décision du notaire)
- + joindre annexe 5 de la déclaration d'impôts**
- Pensions alimentaires reçues en vertu du droit de la famille
- Allocations pour impotent de l'AVS/AI ou de la SUVA

**Une fois que tous ces documents sont réunis, veuillez les retourner à l'agence régionale AVS/AI du lieu de votre domicile (cf. annexe 6bis du contrat d'hébergement).**